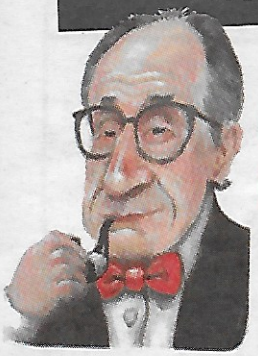
Vivrensemble



LA RÉPUBLIQUE MÉCRÉANTE

GÉRARD BIARD

On a souvent déploré, dans nos pages, le silence têtu d'Emmanuel Macron sur la laïcité, qui contraste avec sa volubilité à propos du rôle primordial des religions et de la «spiritualité». Réflexion faite, ce n'est pas plus mal qu'il se taise. Car les rares fois où il s'exprime sur ce principe républicain inscrit dans la Constitution, c'est pour dire qu'il s'en fout ou pour enfiler les âneries ou les à-peu-près filandreux. Certes, à sa décharge, il n'est pas le seul, surtout ces derniers temps, à afficher ignorance et confusion dans ce domaine – *Le Monde*, dans son édition du 29 octobre, a même invité un *«expert en neurosciences cognitives»* à s'exprimer, en «expert» donc, sur le sujet… Mais Macron est le chef de l'État, censément garant des institutions et des textes qui les encadrent.

Ainsi, après avoir solennellement déclaré que ce qui se passait dans l'espace public n'était pas son affaire, le voilà qui fait le malin en rappelant à qui veut l'entendre que la laïcité n'est pas un *«outil de lutte contre les religions»*. C'est vrai, la laïcité n'est pas un tournevis. C'est un principe fondamental, défini par une loi qui permet son application. Pour le reste, le président de la République occulte un pan de l'Histoire. Ne lui en déplaise, la loi de 1905 est bien l'aboutissement d'un combat contre une religion, le catholicisme, contre ses règles sociétales asservissantes et, surtout, contre sa soif de pouvoir politique, qui n'a cessé de s'exprimer de manière toujours plus acharnée tout au long du XIXe siècle, comme une revanche à prendre sur cette «gueuse» de République. Et ce combat fut violent. Des congrégations furent fermées manu militari, des prêtres expulsés, les relations diplomatiques avec le Vatican rompues… Le savant équilibre de la loi de 1905 ne ramena d'ailleurs pas le calme immédiatement. L'apaisement n'arriva vraiment qu'en 1914, l'État ayant d'autres ennemis sur le feu…

Ne pas confondre Marianne et Marie

Nous sommes aujourd'hui peu ou prou dans le même contexte qui a précédé la conception et l'adoption de la loi de 1905. La religion a changé, mais son offensive est de même nature : sociétale et politique. Mais il y a une différence, de taille : aujourd'hui, nous avons une loi, et le principe qui lui est attaché.

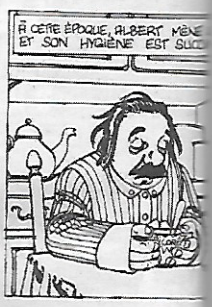
Comme beaucoup, Emmanuel Macron confond la foi, qui relève de l'intime, l'exercice du culte, qui est l'expression de la foi, et la religion, qui est l'organisation sociale, économique et politique de la foi. La loi de 1905 protège la foi, qui, comme l'athéisme, fait partie de la liberté de conscience, et elle garantit le libre exercice des cultes, dès lors qu'il se fait dans le respect de l'ordre public – et hors du champ politique. Quant aux autres expressions religieuses, qu'elles soient sociétales, économiques ou politiques, elles

AUTRE C



niveau de
et publié e
Un bon gros
orphelin sans
voyage et
Chris Ware
pour se fa
Mais que s
pissotières,
cette histo
mouillés?
tout en li
toilettes p
affaires pri
Martin (éd.
au 30 novemb
"tasses" au Po
200, quai de Va

"STUM", BD sans texte mais avec des bruits qu'on s'imagine, par Yann Taillefer (SUPER LOTO Éditions & Requins Marteaux). Aussi beau que fou!





Einstein
Goossens. 14
ont sélectio
leur Gooss
féré pour F
Glacial. Don
beau livre „G
les grands cr
classés de F
La Gazett
„Rock" (30, rue
de-Koninck,

Anne Van Der Linden a encore frappé: petit recueil „Drôles de dames" édité en „Risographie" (!?) par Caroline Sury. 24 € atelier La Gangue, Marseille.





Liège) publ
Spécial NOIR,
article de Clo
mune „le rhyt

est bien l'aboutissement d'un combat contre une religion, le catholicisme, contre ses règles sociétales asservissantes et, surtout, contre sa soif de pouvoir politique, qui n'a cessé de s'exprimer de manière toujours plus acharnée tout au long du XIXe siècle, comme une revanche à prendre sur cette «gueuse» de République. Et ce combat fut violent. Des congrégations furent fermées manu militari, des prêtres expulsés, les relations diplomatiques avec le Vatican rompues… Le savant équilibre de la loi de 1905 ne ramena d'ailleurs pas le calme immédiatement. L'apaisement n'arriva vraiment qu'en 1914, l'État ayant d'autres ennemis sur le feu…

Ne pas confondre Marianne et Marie

Nous sommes aujourd'hui peu ou prou dans le même contexte qui a précédé la conception et l'adoption de la loi de 1905. La religion a changé, mais son offensive est de même nature : sociétale et politique. Mais il y a une différence, de taille : aujourd'hui, nous avons une loi, et le principe qui lui est attaché.

Comme beaucoup, Emmanuel Macron confond la foi, qui relève de l'intime, l'exercice du culte, qui est l'expression de la foi, et la religion, qui est l'organisation sociale, économique et politique de la foi. La loi de 1905 protège la foi, qui, comme l'athéisme, fait partie de la liberté de conscience, et elle garantit le libre exercice des cultes, dès lors qu'il se fait dans le respect de l'ordre public – et hors du champ politique. Quant aux autres expressions religieuses, qu'elles soient sociétales, économiques ou politiques, elle les encadre, les réglemente, voire les interdit, notamment par les dispositions du titre V, dont l'intitulé ne souffre aucune ambiguïté : « Police des cultes ».

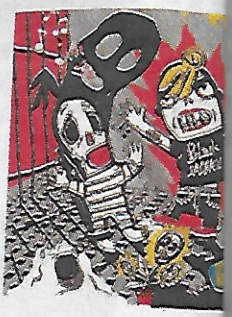
En France, l'État est athée. L'article 2 de la loi de 1905 dit que la République ne reconnaît *«aucune»* religion, pas qu'elle les reconnaît toutes. La République ne croit pas en Dieu. Elle n'a pas hésité à couper la tête à son soi-disant représentant sur terre, le roi. Elle n'est pas neutre envers les religions, comme on le répète à tort et à travers, elle les considère comme une idée parmi d'autres, ce qui n'est pas la même chose. Idée qui plus est farfelue, puisque la République veille à maintenir les religions le plus possible à l'écart de la chose publique.

Le président de la République, comme tout citoyen français, a le droit d'avoir la foi. Mais comme tout représentant de l'État, il doit s'interdire d'en faire mention. C'est comme sa vie intime : ça ne nous regarde pas. Il fait ce qu'il veut dans sa chambre à coucher, mais une fois qu'il a remis son caleçon – ou sa culotte, si c'est une femme –, il n'incarne plus qu'une seule chose : l'État. Qui n'est le fils aîné d'aucun culte. ●



Einstein ↑ Goossens. 14 ont sélection leur Goossen féré pour Fl Glacial. Don beau livre „G les grands cru classés de F „La Gazette "Rock" (30, rue de-koninck, 4

Anne Van Der Linden ↑ a encore frappé: Petit recueil „Drôles de dames" édité en „Risographie" (!?) par Caroline Sury. 24 € atelier La Gangue, Marseille■





„Vermisseaux" ↑ par Guerse & Pichelin (Requins Marteaux), six épisodes animaliers par les vétérans requins pas tristes qui ont le chic d'y ajouter un petit livret extra■

Une BD où les personnages vieillissent avec le lecteur. ➡ C'est le très beau „Walt & Skeezix" de Frank King (éd. 2024), des „pages du dimanche" de 1921-1934, au

Liège) ↑ publi Spécial NOIR, article de Clot mune „le rhyth devint rock'n'r mal élevés Ch et Little Rich les beaux rôles texte de Tutt (Tutti Frutti, G Booty, if it's all right, if it's it's easy") a dû réécrit pour en fa

